



Guide de déontologie des affaires

NOTRE OBJECTIF : L'INTÉGRITÉ



Sommaire

Plus d'un siècle de soins :			
Le message de notre PDG	3	Prévention du délit d'initié	21
Notre mission et nos valeurs fondamentales	4	Lutte contre la fraude	22
Nous respectons notre Guide	5	Préservation de l'intégrité financière	23
Un engagement partagé	6	Prévention des crimes financiers	24
Vos responsabilités	7	Conduite des affaires partout dans le monde	25
Les responsabilités des dirigeants	7	Nous favorisons un milieu de travail éthique	26
Poser des questions/faire part de vos préoccupations	8	Promotion de la diversité	27
Aucunes représailles	8	Maintien d'un milieu de travail respectueux	28
		Maintien d'un milieu de travail sûr	29
Nous comprenons notre responsabilité envers autrui	9	Application de pratiques professionnelles équitables	30
Protection de la confidentialité	10	Nous protégeons notre entreprise	31
Garantie de la sécurité et de la qualité	11	Protection de l'information	32
Innovation et intégrité	12	Protection des actifs	33
Interaction avec :	13	Prévention des conflits d'intérêts	34
Les patients et les clients		Connaissance des règles concernant les cadeaux, les divertissements et les voyages	35
Les professionnels de la santé		Parler au nom de Mallinckrodt	36
Le gouvernement		Nous sommes de bons citoyens	37
Les distributeurs et les fournisseurs		Participation à des activités politiques	38
Nous faisons ce qui est juste	15	Participation aux activités caritatives	39
Respect de la réglementation du secteur	16	Protection de l'environnement	40
Concurrence loyale	17	Où trouver de l'aide?	41
Marketing et publicité éthiques	19	S'engager	42
Prévention de la corruption	20		



Plus d'un siècle de soins Le message de notre PDG



Qualité. Intégrité. Service.

Là où d'autres voient la complexité, Mallinckrodt Pharmaceuticals (« Mallinckrodt » ou « l'entreprise ») voit de la valeur pour les patients. Depuis plus de 150 ans, les employés de Mallinckrodt se sont appuyés sur un ensemble de valeurs essentielles guidant leurs engagements quotidiens envers toutes nos parties prenantes, y compris nos patients, clients, régulateurs, acteurs financiers, ainsi que nos vendeurs et fournisseurs. Ces valeurs nous permettent de nous conformer aux réglementations essentielles régissant notre activité et nous donne la force de remplir notre mission.

Notre *Guide de déontologie des affaires* est une ressource précieuse car il nous aide à utiliser nos valeurs dans notre travail et à promouvoir une vision commune, une vision qui nous fait respecter des normes rigoureuses d'honnêteté et d'intégrité, non seulement dans la fabrication et la vente de nos produits mais également dans la façon dont nous les fabriquons et les vendons.

L'équipe de direction et moi-même attendons de chacun d'entre vous de lire, comprendre et respecter le Guide de Mallinckrodt. Je vous invite à poser des questions à chaque fois que vous avez un doute. Notre entreprise interdit toutes représailles contre quiconque soulève une préoccupation, n'hésitez donc pas à porter rapidement à notre attention tout problème.

En tant que collègues à Mallinckrodt, nous sommes tous forts d'intégrité et de conformité et avons la responsabilité de façonner les principes mentionnés dans le présent Guide. Et rappelez-vous que chaque décision que vous prenez pour le compte de l'entreprise a une incidence sur notre réputation et sur la confiance que les patients et tous nos partenaires placent en nous depuis plus d'un siècle et demi.

Je vous remercie pour votre passion et votre engagement à remplir notre mission, « gérer la complexité, améliorer la vie de nos patients ».

Mark C. Trudeau

Président et président-directeur général



Notre mission

Gérer la complexité. Améliorer la vie de nos patients.

Nos valeurs fondamentales

Zoom sur le patient « Le patient compte avant tout ».

Les patients et leurs familles sont au cœur de tout ce que nous entreprenons. Nos décisions et nos actions sont guidées par notre engagement à améliorer la vie.

Intégrité « Nous faisons ce qui est juste ».

Nos actes reflètent nos paroles. L'on peut compter sur nous pour agir conformément à nos paroles en ce qui concerne notre mission et nos valeurs.

Innovation « Nous innovons pour prospérer ».

En pensant différemment, nous relevons des défis complexes avec des solutions innovantes. Nous faisons preuve de souplesse et recherchons de nouvelles façons d'améliorer constamment notre performance.

Collaboration « Ensemble nous réussissons ».

Nous nous tenons responsables, respectivement et collectivement, de notre réussite partagée. Nous favorisons l'insertion et travaillons ensemble pour atteindre nos objectifs communs.



Nous respectons notre Guide

Nous sommes conscients que la façon dont nous travaillons est aussi importante que le travail que nous effectuons, notre Guide nous permet de préserver la confiance que les personnes ont placée en notre entreprise et en nos produits.

Dans cette partie :

- Un engagement partagé
- Vos responsabilités
- Les responsabilités des dirigeants
- Poser des questions/faire part de vos préoccupations
- Aucunes représailles

Un engagement partagé

Nous avons la conviction...
que chacun doit respecter les
mêmes normes élevées.

Tout au long de notre histoire, nous avons connu des changements importants dans notre secteur mais notre engagement est resté le même, travailler avec honnêteté, intégrité et en respectant les lois et les réglementations en vigueur partout où nous exerçons notre activité.

Pourquoi disposons d'un Guide?

Ce Guide a été élaboré pour vous aider à comprendre vos obligations en tant qu'employé. Bien qu'il ne réponde pas à toutes les questions que vous pouvez vous poser dans l'exercice de vos fonctions, il vous indiquera la bonne direction, d'un point de vue éthique, et vous orientera vers les ressources qui pourront vous renseigner lorsque le bon choix n'est pas évident.

Si, à tout moment, vous pensez qu'une coutume ou une pratique locale entre en conflit avec notre Guide ou nos politiques, l'exigence la plus restrictive doit être appliquée. Faites preuve de bon sens, et si vous ne comprenez pas ce qui vous est demandé ou si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, cherchez de l'aide auprès de votre responsable ou une personne dans la liste des [contacts](#), située à la fin du Guide.

À qui le Guide s'applique-t-il?

Notre Guide s'applique à tous les employés, administrateurs et dirigeants de tous les sites de la entreprise. Nous attendons également de la part des personnes qui travaillent avec nous ou pour notre compte, tels que les entrepreneurs, agents et fournisseurs, qu'elles observent nos normes rigoureuses.

Dans certains pays, comme les États-Unis, une violation de notre Guide peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement, et dans certains cas, des poursuites civiles ou pénales pour les personnes impliquées et pour notre organisation.



Avez-vous un doute?
Demandez-vous :

Est-ce légal?

Cela correspond-il à notre mission
et à nos valeurs fondamentales?

Cela respecte-t-il notre Guide, nos
politiques et nos procédures?

Serais-je à l'aise si mes actions
étaient rendues publiques?

Si vous
répondez
OUI à toutes
ces questions,
c'est que votre
action est
sans doute
acceptable.

Mais si vous répondez
NON ou « je ne suis
pas sûr(e) » à une de
ces questions, il est
temps de s'arrêter et de
demander conseil avant
de continuer. Il convient
toujours de demander
de l'aide, dans n'importe
quelle situation, en toute
circonstances.



Vos responsabilités

Nous avons la conviction...

que chacun est responsable de ses actions.

Vous avez la responsabilité :

- D'incarner nos valeurs fondamentales. Par vos actions, montrez aux autres que l'intégrité est importante à vos yeux.
- De suivre les lois, réglementations, politiques et procédures qui s'appliquent à votre travail, y compris toute exigence spécifique à certains pays. De confirmer que vous avez lu et compris notre Guide et que vous le respecterez dans le cadre de vos activités quotidiennes.
- De signaler toute préoccupation à propos de toute conduite qui vous semble contraire à l'éthique ou illégale.
- De coopérer entièrement et avec honnêteté dans toute enquête interne sur une inconduite possible.
- De préserver la confidentialité de toute enquête et des faits relatifs à ces questions.

Les responsabilités des dirigeants

Nous avons la conviction...

qu'un esprit positif et éthique commence par le haut.

Si vous êtes gestionnaire, nous comptons sur vous pour :

- Mener vos affaires avec intégrité, et être un exemple qui inspire les employés.
- Discuter avec les employés de l'importance du respect du Guide.
- Créer un environnement dans lequel les employés se sentent à l'aise pour faire part de leurs préoccupations. S'assurer qu'ils connaissent la ligne d'aide sur l'éthique et les autres ressources disponibles.
- Accompagner les employés et ceux qui agissent pour notre compte afin de régler les problèmes et agir rapidement en cas d'inconduite.
- Ne jamais avoir recours à des représailles et signaler toute préoccupation concernant des représailles de la part d'autrui.



« ... Par vos actions, montrez aux autres que l'intégrité est importante à vos yeux. »



Poser des questions/faire part de vos préoccupations

Nous avons la conviction...

qu'il n'est jamais facile de faire part d'une inconduite mais que c'est toujours la bonne chose à faire.

Si vous êtes témoin ou suspectez une inconduite, commencez par en parler à votre gestionnaire. Il/elle est le/la mieux placé(e) pour comprendre la situation et prendre les mesures appropriées.

Si vous hésitez à parler à votre gestionnaire, ou si vous lui avez déjà parlé mais qu'aucune mesure n'a été prise, d'autres ressources peuvent vous être utiles. Vous pouvez contacter un autre membre de la direction, votre représentant local des ressources humaines ou un représentant du service juridique ou de la conformité. Vous trouverez les détails des coordonnées de ces représentants et ceux d'autres ressources dans la partie [Où trouver de l'aide?](#) de notre Guide.

Quel que soit le mode de signalement ou la ressource que vous utilisez, soyez sûr que votre préoccupation sera prise en compte de manière sérieuse et traitée rapidement, avec professionnalisme et le plus haut degré de confidentialité possible. Les renseignements que vous fournissez seront uniquement communiqués aux personnes qui ont besoin d'en prendre connaissance.

Notre ligne d'aide sur l'éthique propose d'autres modes de signalement.

Disponible 24 h/24 et 7 j/7, vous pouvez contacter la ligne d'aide sur l'éthique par téléphone ou en ligne pour faire part de vos préoccupations ou poser des questions. Si vous utilisez la ligne d'aide :

- Vous pouvez choisir de divulguer votre identité ou, là où la loi le permet, de rester anonyme.
- Vous pouvez soumettre votre problème au moyen d'un formulaire personnalisé sur le Web ou communiquer avec un interlocuteur spécialisé qui enregistrera votre préoccupation. Les appels ne sont jamais enregistrés ou localisés, et les signalements effectués par téléphone ou en ligne sont traités par un site Web tiers sécurisé, spécialement conçu pour protéger la confidentialité.
- Une fois le rapport rempli, un code de « clé de rapport » unique vous est attribué. Notez votre clé de signalement et votre mot de passe, puis conservez-les en lieu sûr. Après 14 jours ouvrables, utilisez votre clé de rapport ainsi que votre mot de passe pour prendre connaissance des commentaires ou des questions.
- Les renseignements que vous fournissez seront communiqués à Mallinckrodt pour un suivi approprié.

Aucunes représailles

Nous avons la conviction...

que personne ne doit craindre des représailles pour s'être exprimé.

Mallinckrodt ne tolère aucune forme de représailles contre quiconque ayant formulé une préoccupation de bonne foi. Si vous pensez avoir subi des représailles du fait d'avoir soulevé un problème, participé à une enquête ou à toute autre activité protégée, contactez le représentant du service des ressources humaines, du service juridique ou de la conformité ou la ligne d'aide sur l'éthique.

Le saviez-vous?

Les représailles peuvent prendre plusieurs formes, dont entre autres :

- Écarter une personne d'un poste clé sur un projet
- Refuser une augmentation ou une promotion à une personne alors qu'elle est méritée.
- Procéder à une évaluation de performance négative alors que cela n'est pas justifié



Nous comprenons notre responsabilité envers autrui

Nous appuyons notre solide réputation sur la préservation de la confiance que les personnes placent en nous et sur le maintien d'étroites relations avec nos partenaires. Ensemble, nous pouvons changer les choses.

Dans cette partie :

- Protection de la confidentialité
- Garantie de la sécurité et de la qualité
- Innovation et intégrité
- Interaction avec :
 - Les patients et les clients
 - Les professionnels de la santé
 - Le gouvernement
 - Les distributeurs et les fournisseurs



Protection de la confidentialité

Nous avons la conviction...

que nous avons l'obligation de protéger la confidentialité des renseignements que vous nous confiez.

À Mallinckrodt, nous nous engageons à respecter les lois relatives à la confidentialité et à la sécurité des données en vigueur dans les pays dans lesquels nous exerçons (y compris, mais sans s'y limiter, la Loi Health Insurance Portability and Accountability Act (HIPAA) aux États-Unis et la directive européenne sur la protection des données ainsi que le nouveau règlement général sur la protection des données.

Votre fonction peut vous amener à traiter des renseignements personnels ou des renseignements personnels sensibles sur des patients, clients, collègues et autres tiers. Ces informations doivent être traitées comme des renseignements confidentiels et utilisées ou divulguées uniquement à des fins professionnelles légitimes.

Il faut connaître le type d'informations considérées comme renseignements personnels (RP).

Il faut savoir qu'ils peuvent prendre différents formats, tels que des copies papier, communications par voie électronique, enregistrements audio, vidéo, photographies et conversations orales.

Il faut se conformer à nos politiques et à toutes les lois relatives à la confidentialité et à la sécurité des données en vigueur en ce qui concerne la collecte, l'utilisation, la gestion, le stockage et la protection de ces renseignements. L'accès à ces données doit être attribué uniquement aux personnes qui y sont autorisées, qui en ont besoin pour effectuer leur travail et elles ont l'obligation de les protéger.

Certaines règles supplémentaires s'appliquent aux renseignements personnels sensibles (RPS).

Les RPS sont des informations relatives à l'origine raciale ou ethnique, aux opinions politiques, aux croyances religieuses et autres, aux adhésions à des syndicats, à la santé physique ou mentale, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle ou les condamnations pénales. Nous conservons uniquement les RPS qui ont une utilité professionnelle et sont nécessaires pour les activités de la entreprise.

Si vous avez des questions ou des préoccupations sur la gestion des RP ou des RPS, ou si vous pensez que ce type d'information a été divulgué de manière inappropriée, contactez votre représentant des ressources humaines ou du service juridique ou de la conformité, le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI, Chief Information Security Officer, CISO), le service de la sécurité des informations, la boîte de courrier électronique dédiée à la confidentialité : privacy@mallinckrodt.com ou la ligne d'aide sur l'éthique.

Faites votre part

Préservez la confidentialité des renseignements.

- Si vous disposez de l'autorisation ou du consentement des personnes, collectez et utilisez le minimum de renseignements personnels nécessaires, et gardez-les aussi longtemps que nécessaire, pour répondre à vos besoins professionnels.
- Conformez-vous à nos politiques quand vous envoyez, stockez ou transférez des renseignements pour vous assurer que toutes les exigences contractuelles sont respectées et que les protections appropriées sont en place.
- Veillez à ce que nos partenaires commerciaux et les autres parties travaillant avec nous ou pour notre compte comprennent leurs obligations de protection des RP et RPS.
- Ayez connaissance et respectez nos procédures et notre calendrier de conservation des documents.



Les renseignements personnels (RP) sont ...

des informations permettant d'identifier directement ou indirectement une personne, telles que :

- le nom
- le N° employé
- un numéro d'identification personnelle (numéro fiscal ou numéro de sécurité sociale aux États-Unis)
- les renseignements génétiques
- un numéro de carte de crédit



Garantie de la sécurité et de la qualité

Nous avons la conviction...

que la qualité sans compromis de nos produits est essentielle.

Nous faisons passer les intérêts de nos clients et de nos patients en premier et nous nous engageons à satisfaire les normes les plus hautes en matière de qualité et de sécurité de nos produits, dans tous nos processus et procédures de fabrication. Nous nous conformons à toutes les exigences réglementaires en vigueur et maintenons un système de gestion de qualité rigoureux. Assumez la responsabilité personnelle pour le travail que vous effectuez, satisfaites et surpassez toutes les exigences de qualité et de sécurité et cherchez toujours des moyens permettant de remplir notre mission qui vise à améliorer les vies.

Signalez immédiatement tous les problèmes de sécurité ou de qualité.

Si vous voyez, soupçonnez ou avez connaissance d'une situation dangereuse, qui ne répond pas à nos politiques ou nos procédures de qualité ou qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos produits, vous avez la responsabilité d'en avertir immédiatement votre gestionnaire, un professionnel de la qualité ou toute autre ressource interne appropriée. En agissant rapidement, vous nous permettez de répondre et de corriger le problème avant qu'il ne représente un risque pour ceux pour qui nous travaillons.

Signalez également toute expérience indésirable relative à nos produits.

Les effets indésirables (Adverse Events, AE) et les réclamations relatives à la qualité du produit (Product Quality Complaints, PQC) nous fournissent des informations essentielles sur nos produits que nous pouvons utiliser pour alerter les patients, les professionnels de la santé et les organismes de réglementation. Les signalements nous apportent également des données permettant d'améliorer nos produits en permanence. Si, au travers d'échanges avec des amis, de la famille ou des partenaires professionnels, vous prenez connaissance d'un effet indésirable ou d'une réclamation relative à la qualité du produit (y compris une contrefaçon ou une altération supposée), vous devez signaler cette information dans les 24 heures. Consultez la partie [Où trouver de l'aide?](#) de notre Guide pour obtenir les coordonnées des personnes à contacter.

Faites votre part

Insistez sur la qualité.

- Faites de la qualité et de la sécurité du produit votre priorité. Gardez à l'esprit que nous sommes responsables devant les organismes de réglementation, les clients et les patients.
- Mobilisez la structure, les systèmes, les ressources, le matériel, les équipements, les outils et la formation mis à votre disposition par Mallinckrodt pour préserver votre sécurité et celle des autres.
- Signalez toute question qui pourrait compromettre la qualité de la sécurité de nos produits.





Innovation et intégrité

Nous avons la conviction...

que nous pouvons nous appuyer sur
notre réputation de chef de file de
l'industrie.

Nous innovons constamment dans la découverte de nouvelles solutions et l'amélioration de l'efficacité, de la sécurité et des bénéfices pour la santé des produits existants. L'intégrité est la clé de nos efforts en matière de recherche et de développement. Nous travaillons pour garantir la sécurité et protéger les droits des personnes participant aux essais cliniques, et nous nous conformons aux normes éthiques les plus strictes dans nos recherches, en respectant toutes les lois, réglementations et normes de l'industrie en vigueur.

Respectez des normes élevées dans la recherche clinique.

L'ensemble de notre recherche clinique doit être élaboré en vue de répondre aux questions légitimes de besoins médicaux et des questions scientifiques. Les données provenant des études doivent être enregistrées de manière appropriée et intégrale, et transmises aux organismes de réglementation conformément aux exigences légales.

Nos efforts de recherche se conforment à des politiques et des procédures rigoureuses qui se fondent sur des normes de l'industrie largement reconnues, telles que les bonnes pratiques de laboratoire (BPL) et

les bonnes pratiques cliniques (BPC) ainsi que sur les lois et réglementations applicables. Les chercheurs sont formés aux protocoles d'études et les essais sont menés sous la supervision d'un comité indépendant de recherche (Independent Research Board, IRB).

Au préalable, nous obtenons un consentement éclairé des participants, les informons de la nature et de l'objectif de notre recherche et les protégeons contre tout risque déraisonnable. Nous veillons également à ce que les données de recherche clinique soient véridiques et exactes et qu'elles soient recueillies et mises à jour conformément aux lois applicables relatives à la protection des données.

Faites votre part

Si vous participez à la recherche et au développement :

- Faites toujours passer la sécurité des patients avant tout.
- Ayez connaissance et respectez scrupuleusement nos politiques et les normes de l'industrie.
- Chaque fois que vous hésitez sur la ligne de conduite à tenir, posez des questions.



« ... nous nous conformons aux normes éthiques les plus strictes dans nos recherches ... »



Interaction avec :

- Les patients et les clients
- Les professionnels de la santé
- Le gouvernement
- Les distributeurs et les fournisseurs

Nous avons la conviction...

que des relations éthiques et transparentes bénéficient à tous nos partenaires et contribuent à notre réussite.

Nous échangeons avec un large éventail de personnes. Nous souhaitons que chacun de ces échanges inspire confiance en notre entreprise et en nos produits. Indépendamment de votre fonction, de vos responsabilités ou de votre situation géographique, veuillez à toujours travailler avec intégrité, honnêteté et transparence.

Pensez d'abord et avant tout aux patients.

Gardez à l'esprit que la gestion de la complexité et l'amélioration des vies est au centre même de l'identité de l'entreprise. Le respect de toutes les lois et exigences réglementaires applicables (en termes de développement, production, distribution, publicité et promotion de nos produits) est l'expression de cet engagement.

Nous partageons les mêmes objectifs que les professionnels de santé.

Favorisez le bien-être des patients en entretenant des relations professionnelles positives avec les professionnels de santé. Respectez la loi et nos politiques et garantir que

les échanges font preuve de professionnalisme et servent l'entreprise à des fins légitimes.

Toutes les informations sur nos produits doivent être exactes et véridiques, et se conformer rigoureusement aux lois et réglementations en vigueur ainsi qu'aux politiques de l'entreprise en matière de promotion de nos produits. Elles doivent également renseigner les professionnels de santé. Les informations sur les utilisations autorisées, les questions en matière de sécurité, les contre-indications et les effets secondaires de nos produits doivent être fournies conformément aux politiques de l'entreprise. Ne cherchez jamais à empiéter ou même à donner l'impression d'empiéter sur l'indépendance de jugement d'un professionnel de la santé et ne proposez jamais de pots-de-vin ou d'avantages inappropriés.

De nombreux pays, tels que les États-Unis, disposent de lois rigoureuses qui vous interdisent de donner quelque chose de valeur à un professionnel de santé avec l'intention d'influencer la recommandation ou l'achat de nos produits.

De même qu'il est illégal de déposer ou de faire déposer par autrui une fausse déclaration de paiement du gouvernement américain, basée sur des informations inexacts ou inappropriées relatives à un produit.



Un professionnel de la santé peut être :

- Un médecin ou une infirmière
- Un pharmacien
- Toute personne pouvant administrer, prescrire, acheter ou pouvant avoir une influence sur l'utilisation de nos produits

La définition du terme « valeur » est large et peut comprendre :

- Honoraires de conférencier
- Mission de consultation
- Cadeaux
- Articles gratuits
- Contributions caritatives
- Parrainages



Faites preuve d'honnêteté et de transparence avec les représentants du gouvernement.

Si votre travail comprend des transactions avec le gouvernement, veillez à connaître et à respecter toutes les exigences en matière d'achat, de fourniture, d'approvisionnement, de vérification et d'autres domaines relatifs à cette tâche.

Nous opérons dans un secteur hautement réglementé et respectons les lois exigeant de fournir des rapports et des documents d'information complets, justes, précis, opportuns et compréhensibles aux entités gouvernementales.

Nous coopérons également aux enquêtes et audits du gouvernement. Si vous êtes approché par un représentant du gouvernement, contactez immédiatement votre gestionnaire ou le représentant du service juridique pour qu'il puisse répondre rapidement à cette demande. Si l'on vous dit de répondre à une demande d'un représentant du gouvernement, faites-le avec honnêteté, précision et exactitude. Ne dissimulez, détruisez ou modifiez jamais de documents, ne faites pas de déclaration trompeuse ni n'interférez avec une inspection ou une enquête du gouvernement.

Si vous échangez avec un représentant du gouvernement, gardez à l'esprit que des lois rigoureuses régissent ce que l'on peut donner à, ou recevoir de représentants du gouvernement. Avant d'offrir (directement ou indirectement) tout objet de valeur un représentant du gouvernement, vous devez obtenir au préalable une autorisation afin d'éviter ne serait-ce que l'apparence d'une action inappropriée.

Imposez les normes les plus strictes à nos distributeurs et fournisseurs.

Nous sélectionnons nos partenaires commerciaux en fonction de leur capacité à respecter nos besoins commerciaux, en tenant compte de facteurs tels que la qualité, la tarification, l'expérience et la fiabilité. Si votre

fonction exige de travailler avec des distributeurs et des fournisseurs, il vous incombe la responsabilité d'exercer une vérification avant de les choisir et de surveiller leur performance afin de garantir qu'ils répondent à leurs obligations contractuelles. Vous devez demander conseil au service juridique et à celui des achats et veiller à suivre toutes les procédures avant d'engager un tiers.

Nous pouvons être tenus responsables des agissements d'un tiers travaillant pour le compte de l'entreprise, il faut donc que vous fassiez votre part pour garantir que nos partenaires comprennent notre Guide, nos politiques et notre code du fournisseur Mallinckrodt. Si vous constatez ou soupçonnez qu'ils ne respectent pas nos normes, signalez-le.

Faites votre part

Encouragez les échanges professionnels positifs.

- Il ne faut pas offrir ou accepter toute chose de valeur à un représentant du gouvernement.
- Favorisez les relations basées sur la confiance et le respect mutuels.
- Soyez équitable et honnête lors de chaque interaction; Évitez toute situation pouvant représenter un conflit d'intérêts ou une violation de notre Guide.
- Si votre travail comprend des échanges avec un professionnel de la santé, veillez à comprendre ce qui est approprié et ce qui ne l'est pas. En cas de doute au sujet de vos obligations, demandez conseil.
- Si votre fonction inclut de répondre à des demandes d'information de la part du gouvernement ou d'organismes de réglementation, soyez précis.
- Si votre travail exige un partenariat avec des fournisseurs, des distributeurs ou d'autres tiers, honorez nos engagements contractuels et exigez que ceux-ci respectent les leurs.



J'ai contacté un médecin pour voir si elle acceptait d'intervenir lors d'un prochain événement. Elle m'a répondu qu'elle serait ravie de participer si une « pochette cadeau » était offerte. Cela semble inapproprié n'est-ce pas?

Oui, cela est inapproprié. La « pochette cadeau » à une valeur et dans ce cas, pourrait être perçue comme une incitation faite pour influencer ses prescriptions. Vous devez lui dire que vous ne pouvez pas lui fournir d'articles gratuits en échange de sa participation à l'événement.



Nous faisons ce qui est juste

Nous tenons les engagements pris il y a plus de 150 ans. Notre responsabilité envers nos nombreuses parties prenantes, y compris nos acteurs financiers, repose sur l'intégrité de nos transactions.

Dans cette partie :

- Respect de la réglementation du secteur
- Concurrence loyale
- Marketing et publicité éthiques
- Prévention de la corruption
- Prévention du délit d'initié
- Lutte contre la fraude
- Maintien de l'intégrité financière
- Prévention des crimes financiers
- Conduite des affaires partout dans le monde



Respect de la réglementation du secteur

Nous avons la conviction...

qu'il faut innover dans la droite ligne des lois et réglementations du secteur.

Nous évoluons dans un secteur hautement réglementé et nous respectons les exigences internationales, nationales et locales qui s'appliquent à notre travail. Nous nous conformons également aux codes de déontologie qui régissent notre secteur y compris (mais sans s'y limiter) Medtech et EFPIA en Europe, PhRMA et AdvaMed aux États-Unis, Medicines Australia et Innovative Medicines et Medec au Canada. De manière collective, ces règles et réglementations portent non seulement sur la façon dont nous recherchons, développons et fabriquons nos produits mais également sur leur promotion, leur commercialisation et leur distribution.

Le respect de ces exigences préserve non seulement notre réputation de entreprise éthique mais surtout, protège la santé et la sécurité des patients et des clients.

Que faire en cas de conflit entre ces exigences? La meilleure stratégie est de suivre celle qui est la plus rigoureuse mais gardez à l'esprit que : en tout temps, dans toutes les situations, il est toujours approprié de demander de l'aide.

Faites votre part

Réaffirmez notre engagement d'opérer de manière légale dans tous les pays dans lesquels nous travaillons.

- Respectez toutes les exigences en vigueur qui s'appliquent à notre activité et à votre travail individuel.
- N'oubliez jamais que les décisions que vous prenez chaque jour ont une incidence sur notre entreprise et sur les personnes qui ont confiance en nos produits.



Le saviez-vous?

Comme nous exerçons aux États-Unis, nous devons également nous conformer aux lois américaines en matière de santé qui incluent :

- L'Anti-Kickback Statute (loi luttant contre les pots-de-vin)
- Le False Claims Act (loi contre la fraude d'entreprises ayant passé des contrats publics)
- Le Prescription Drug Marketing Act (PDMA) (loi sur la commercialisation des médicaments sur ordonnance)
- Les lois et réglementations sur la tarification et la passation de marché avec le gouvernement
- Loi sur l'accord en matière de transfert et de responsabilité de l'assurance maladie



Concurrence loyale

Nous avons la conviction...

que nous offrons les meilleurs produits et qu'il faut laisser le marché décider.

Un marché florissant est avantageux pour tous. Nous respectons les lois antitrust et relatives à la concurrence des pays dans lesquels nous travaillons et n'exerçons aucune activité limitant de manière déloyale le libre-échange. Nous n'échangeons aucune information ni ne concluons aucun accord avec des concurrents, fournisseurs ou tout autre tiers, que ce soit de manière formelle ou informelle, qui pourrait limiter la concurrence libre et ouverte.

Évitez ne serait-ce que l'apparence de toute action inappropriée, et si votre travail exige la participation à des associations professionnelles ou à des groupes visant à établir des normes d'industrie, soyez vigilant. Évitez toute discussion sur des sujets qui pourraient être considérés comme sensibles en matière de concurrence.

Agissez de manière équitable. Dites toujours la vérité sur la qualité, les fonctions et la disponibilité de nos produits et ne faites jamais de fausses déclarations à propos des produits que nos concurrents proposent.

Participez de manière équitable au processus d'appel d'offres.

Le truquage des offres peut survenir lorsque les concurrents manipulent l'appel d'offres pour limiter la concurrence loyale. Il peut s'agir de la comparaison des offres, d'un accord sur le fait de ne pas soumettre

d'offres, de soumettre une offre non concurrentielle ou de se mettre d'accord sur qui soumettra l'offre qui remportera l'appel. Si vous êtes impliqué dans la préparation du processus d'appel d'offres, ne participez d'aucune façon au truquage de l'offre. Respectez toujours la loi et nos politiques.

Que penser du fait de rassembler des informations sur la concurrence?

Rassembler des informations sur nos concurrents est une pratique professionnelle normale, mais vous devez veiller à le faire de manière appropriée et en toute légalité. Recueillez des informations sur la concurrence depuis des sources publiques. Nous remportons des marchés grâce aux mérites de nos produits, jamais en décevant autrui, en donnant une fausse image de qui nous sommes ou en abusant des renseignements confidentiels.

Prenez du recul.

Les lois antitrust et sur la concurrence sont complexes et varient dans chaque pays mais elles sont conçues pour promouvoir la concurrence. Tout accord avec obligation d'achat, de réciprocité ou d'exclusivité avec des clients ou des fournisseurs, limitant les territoires dans lequel un produit peut être revendu ou loué, facturant des prix différents à des clients concurrents, ces pratiques ainsi que d'autres identiques peuvent soulever des problèmes juridiques. Demandez conseil à un représentant du service juridique chaque fois que vous avez une question concernant les lois antitrust ou la concurrence.



« ...si votre travail implique la participation à des associations professionnelles ou à des groupes visant à établir des normes d'industrie, soyez vigilant. »

Les « sources publiques » comprennent :

- Des informations communiquées au public lors de salons commerciaux ou de conférences
- La publication d'enquêtes sectorielles menées par des sources reconnues
- Des informations généralement disponibles (par ex. recherche sur Internet, documents publics)



Faites votre part

Livrez-vous à une juste concurrence.

- Évitez toute discussion avec des concurrents (ou des concurrents potentiels) en matière de tarifs, coûts, production, produits et services, pratiques en matière d'appels d'offres, territoires de vente, canaux de distribution, conditions générales de vente, segments de marché ou stratégies commerciales.
- N'échangez jamais d'informations ou concluez d'accord pour :
 - Fixer les prix sur nos produits et nos services
 - Partager des zones géographiques, des marchés ou des clients
 - Empêcher une autre entreprise d'entrer sur le marché
 - Participer à toute forme de truquage d'appels d'offres
 - Refuser de faire affaire avec un client ou un fournisseur pour des raisons inappropriées
 - Boycotter une autre entreprise



Que faire lors d'une réunion d'une association professionnelle ou de tout autre rassemblement du secteur si la conversation tourne autour d'un sujet anticoncurrentiel?

Indiquez clairement que vous ne participerez pas à toute discussion concernant les questions de concurrence, expliquez pourquoi vous partez pour vous assurer qu'il n'y a aucune ambiguïté quant à votre intention, puis partez rapidement et signalez l'incident à un représentant du service juridique.





Marketing et publicité éthiques

Nous avons la conviction...

que nous remportons des marchés
grâce à la puissance de nos produits.

Nous sommes fiers de créer des produits pharmaceutiques de la plus haute qualité, produits qui apportent une valeur au secteur mondial de la santé. Des lois et réglementations strictes régissent les échanges dans le domaine de la santé lorsque nous lançons nos produits sur le marché.

Lors de la commercialisation, de la promotion et de la publicité de nos produits, nous avons l'obligation de nous conformer aux exigences légales applicables et de fournir des informations précises, justes et équilibrées, conformes avec la loi, les normes en matière de bonnes pratiques promotionnelles et des codes locaux à l'échelle internationale.

Pour une promotion responsable.

Ne cherchez jamais à tromper ou à omettre des informations importantes, et n'utilisez jamais du matériel que vous avez réalisé vous-même pour promouvoir nos produits. Toute déclaration concernant les qualités d'un produit que nous fabriquons doivent pouvoir s'appuyer sur des faits, et des descriptions écrites et visuelles doivent représenter de manière précise les produits que nous proposons.

Nous veillons également à ce que les documents promotionnels reflètent l'utilisation indiquée sur l'étiquette et respecte toute exigence légale (y compris celles de la Food and Drug Administration aux États-Unis).

Dans certains pays, aux États-Unis par exemple, les déclarations et les documents relatifs à nos produits sont limités à ceux ayant été approuvés conformément aux procédures locales par le comité d'examen de la promotion de l'entreprise, au siège social.

Nous comprenons les règles concernant les échantillons et les respects.

Dans certaines circonstances, nous pouvons fournir des échantillons à des prescripteurs autorisés afin de leur permettre d'évaluer la réponse du produit selon le patient. Si votre fonction vous permet de fournir des échantillons à des prestataires de soins de santé, veillez à respecter nos politiques et la loi.

Assurez-vous d'agir en toute transparence en tant qu'employé de Mallinckrodt, que vous fournissez l'échantillon de manière appropriée et que vous ne distribuez pas des échantillons afin d'influencer des décisions concernant nos produits.

Faites votre part

Maintenez des pratiques honnêtes de publicité et de commercialisation.

- Effectuez des déclarations et des allégations précises au sujet de nos produits en vous appuyant sur des déclarations approuvées par la entreprise.
- Ne remportez pas de marché en risquant de décevoir.
- Évitez toute déclaration négative au sujet de concurrents.





Prévention de la corruption

Nous avons la conviction...

que l'intégrité dans les relations d'affaires est la clé de la réussite.

Payer pour obtenir un avantage indu est inacceptable. Cela comprend les paiements de la part de nos employés ou de quiconque travaillant pour notre compte. N'offrez, ne donnez, ne demandez ou n'acceptez jamais de pots-de-vin ou de commissions sous forme d'espèces ou de quelque valeur que ce soit. Veillez à ce que toutes les transactions financières soient précisément enregistrées dans les dossiers comptables et financiers de la entreprise.

Nous nous conformons à la loi partout où nous faisons affaire. Il est inacceptable d'utiliser un tiers pour effectuer quelque chose que l'entreprise ne peut pas faire, y compris verser des pots-de-vin. Appliquez nos procédures de vérification lorsque vous travaillez avec un tiers pour garantir que nos représentants observent les normes de qualité et d'intégrité les plus strictes. Faites toujours respecter à nos partenaires les normes les plus strictes auxquelles vous vous conformez.

Faites votre part

Préservez l'intégrité.

- Enregistrez correctement tous les paiements, conformément aux procédures de la entreprise.
- Rempotez des marchés de manière éthique et légale.
- Refusez de donner, accepter ou solliciter tout article de valeur en échange d'un avantage commercial.
- Si l'on vous demande un paiement que vous hésitez à effectuer, demandez conseil avant d'agir!



Un accord international que je suis en train de conclure passe par le paiement ponctuel d'une petite somme, 20 dollars, à un représentant gouvernemental. Si j'ai l'argent dans mon porte-monnaie, puis-je effectuer le paiement?

Non. Nous n'autorisons pas les paiements de cette nature, quelle qu'en soit la raison. Même si vous pouvez effectuer le paiement avec vos propres fonds, cela reste inapproprié. Toutes les transactions doivent être consignées correctement. Si jamais l'on vous demande d'effectuer un paiement inapproprié, ou que vous découvrez qu'un employé ou un partenaire commercial a effectué, demandé ou accepté de verser un paiement inapproprié, informez-en tout de suite votre gestionnaire ou un représentant du service juridique. Si vous doutez du bien-fondé d'un paiement, cherchez conseil avant d'agir.



Prévention du délit d'initié

Nous avons la conviction...

qu'il est nécessaire d'appliquer des pratiques équitables de négociation de titres.

Dans le cadre de votre travail, vous pouvez avoir accès à des renseignements importants, non rendus publics, concernant l'entreprise, les clients, les fournisseurs ou des cibles d'acquisition. Des lois rigoureuses réglementent ce que vous pouvez faire avec ces renseignements et les sanctions peuvent être sévères, notamment des poursuites pénales dans certains pays.

N'achetez ou ne vendez jamais d'action ou tout autre titre de toute entreprise si vous êtes en possession d'informations importantes et non rendues publiques au sujet de cette entreprise. Cela peut concerner toute information relative à Mallinckrodt ou toute autre entreprise avec laquelle vous faites affaire. Vous ne devez également communiquer cette information à personne d'autre ni recommander d'acheter, de vendre, ou de conserver une action ou un titre en fonction de ces informations.

Les directeurs et les cadres font l'objet d'exigences supplémentaires en ce qui concerne la négociation de nos titres. Si vous avez des questions, cessez toute activité et demandez conseil à un représentant du service juridique.

Faites votre part

Agissez de manière éthique et légale.

- Ne négociez aucun titre en vous appuyant sur des informations importantes et non rendues publiques.
- Ne communiquez pas ces informations à d'autres personnes.
- Respectez la loi ainsi que nos politiques et demandez conseil.

Une information importante est ...

Un renseignement qu'un investisseur raisonnable pourrait considérer comme importantes pour décider s'il achète, vend ou conserve ou non des titres. Par exemple : des données relatives aux ventes et aux bénéfices, de nouvelles informations sur une acquisition ou une cession, les résultats d'un essai clinique, le refus ou l'approbation par la réglementation.

Des informations non rendues publiques sont ...

Des informations non disponibles au public ou que le public n'a pas encore eu le temps adéquat d'intégrer.



Lutte contre la fraude

Nous avons la conviction...

que la malhonnêteté n'a pas sa place à Mallinckrodt.

La fraude est le fait de tromper, truquer, voler, décevoir ou mentir. Nous ne saurions tolérer cela à aucun niveau, de la part d'aucun employé. Dans certains pays, les intentions ou les actes frauduleux peuvent entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement et d'éventuelles poursuites en justice.

Faites votre part

Restez honnête et intègre à tout moment.

- Évitez toute tromperie ou vol.
- Si vous êtes témoin ou soupçonnez une fraude, signalez-le.

Quelques exemples de fraude :

- Présenter de fausses notes de frais
- Falsification
- Détournement d'actifs
- Abus de biens sociaux
- Gonfler les montants des ventes
- Saisir intentionnellement des données inexactes dans les rapports de l'entreprise





Maintien de l'intégrité financière

Nous avons la conviction...

que la vérité et l'honnêteté ont leur place dans les questions financières.

Des registres financiers précis et opportuns nous aident à remplir nos obligations envers nos acteurs financiers, les gouvernements et le public. Vous devez vous conformer à nos contrôles internes et à toutes les lois applicables, par exemple le Sarbanes-Oxley (SOX) Act aux États-Unis, ainsi que toutes les normes d'informations financières telles que les principes de comptabilité généralement acceptés (Generally Accepted Accounting Principles, GAAP).

Consignez intégralement et avec précision toutes les opérations commerciales conformément à nos politiques et veillez à ce que les documents financiers reflètent fidèlement tout renseignement pertinent. N'établissez jamais ni ne conservez de fonds en espèces non comptabilisés ou d'autres comptes d'actifs. Si vous pensez que des fonds sont utilisés de manière inappropriée ou que des dossiers ne sont pas précis, contactez immédiatement un représentant du service juridique.

Gérez les documents de manière appropriée.

Conformez-vous aux procédures et au calendrier de conservation des dossiers de l'entreprise et ayez connaissance de la façon dont les données sont stockées et extraites. Nous comptons sur vous pour documenter correctement les transactions et être responsable des saisies et dossiers dont vous avez la charge. Si notre entreprise fait l'objet d'un audit, vous devez vous y conformer entièrement et avec précision, conformément à nos politiques.

La conservation adéquate des dossiers est essentielle pour que nous puissions travailler correctement. Cela signifie que vous ne devez pas détruire, modifier ou retirer de votre lieu de travail des documents numériques ou papiers, autrement qu'à titre exceptionnel autorisé par nos règles de gestion des dossiers. La communication de renseignements faux ou dérogatoires, ou la modification ou la destruction non autorisée de documents peut mener à des mesures disciplinaires ou à des actions en justice.

De temps à autre, notre service juridique peut envoyer un avis demandant la conservation de documents en raison d'un litige. Vous avez l'obligation de respecter cette exigence et de conserver les documents.

Faites votre part

Agissez avec clarté et précision à tout moment.

- Faites des déclarations précises, vous ne devez pas déformer les données, tromper ou mal informer.
- Efforcez-vous d'être précis dans vos transactions et communications.
- Ayez connaissance et respectez nos procédures et notre calendrier de conservation des documents.



Communiquez avec clarté.

- Vous devez communiquer de façon franche et directe.
- Vous ne devez jamais tenter de tromper ou de mal informer.
- Avertissez les clients et les fournisseurs d'éventuelles erreurs et corrigez-les rapidement.



Prévention des crimes financiers

Nous avons la conviction...

que les criminels ne doivent pas utiliser notre entreprise pour exercer leurs activités illégales.

Comme nous l'avons vu tout au long du présent Guide, les crimes financiers peuvent prendre plusieurs formes; Mallinckrodt s'engage à mener ses affaires de façon à prévenir l'utilisation de nos transactions commerciales par ceux qui pourraient en abuser ou les utilisent pour commettre des crimes. Nous nous conformons donc aux lois anti blanchiment d'argent, contre le non-respect de la fiscalité, aux lois antiterrorisme et autres lois identiques dans tous les pays où nous exerçons nos activités.

Le blanchiment d'argent consiste à déplacer des fonds générés par des activités criminelles, telles que le terrorisme, le trafic de drogue, l'évasion fiscale, la traite des personnes et la fraude, vers des entreprises légitimes afin de dissimuler leur origine criminelle. À travers le monde, des lois contre la fraude fiscale, y compris l'évasion fiscale criminelle, peuvent prendre

plusieurs formes et ce qui peut être légal dans un pays peut ne pas l'être dans un autre. Soyez donc vigilant à des conditions de paiements inhabituelles ou à des paiements provenant de comptes sans lien. Prenez le temps de connaître vos clients et vos partenaires commerciaux et de comprendre l'utilisation de nos produits afin d'anticiper toute activité illégale. Signalez toute transaction douteuse à votre gestionnaire ou à un représentant du service juridique.

Faites votre part

Nos activités doivent être irréprochables.

- Effectuez une vérification des tiers et des clients.
- Soyez proactif lorsqu'il s'agit de détecter les opérations financières pouvant représenter un problème.
- Si vous détectez ou soupçonnez une activité ou une transaction qui s'écarte de notre processus normal, signalez-le.





Conduite des affaires partout dans le monde

Nous avons la conviction...

que nous devons respecter toutes les lois en matière d'import, d'export et de conformité en matière de commerce dans tous les pays dans lesquels nous exerçons notre activité.

Mallinckrodt fabrique, distribue et commercialise nos produits partout dans le monde. Les infractions au commerce peuvent avoir de graves conséquences, nous respectons donc les lois où que nous travaillions.

Vous nous permettez de rester conformes aux lois et politiques relatives au commerce lorsque vous :

- Déclarez des informations précises et opportunes aux services de douane et autres autorités gouvernementales.
- Respectez les lois douanières lorsque vous transportez manuellement des biens commerciaux.
- Élaborez et conservez la documentation appropriée pour des transactions transfrontalières.
- Procédez à des contrôles pour veiller à ce que les exportations respectent les lois relatives aux exportations, les listes de commerce interdit, les sanctions et les embargos contre certains pays, y compris l'Iran, la Corée du Nord, la Syrie et Cuba.
- Obtenez les documents, permis et autorisations nécessaires à l'exportation.

- Communiquez et appliquez nos directives et notre politique de conformité en matière de commerce international à l'égard de nos employés et des agents de douanes.
- Surveillez et signalez les activités de boycott au service de conformité en matière de commerce international.

Faites votre part

Faites de la conformité au commerce international votre priorité locale.

- Respectez notre politique et les lois en matière d'importation et d'exportation où que vous exerciez vos activités.
- Rassemblez la documentation et les permis de commerce appropriés avant d'engager toute activité d'import-export.
- Connaissez vos clients et les pays dans lesquels vous pouvez ou ne pouvez pas engager des activités commerciales.
- Signalez toute « activité suspecte » au service de conformité en matière de commerce international.
- Prônez les actions éthiques partout dans le monde.



Une cliente a passé une commande et prétend avoir besoin du produit « immédiatement ». Lorsque j'ai contrôlé son entreprise, j'ai vu qu'elle avait des liens avec un pays sous embargo. Lorsque je lui en ai fait part, elle a insisté en disant qu'il s'agissait d'une erreur et qu'elle n'avait aucun lien avec le pays concerné. Elle m'a même indiqué les installations de santé spécifiques où le produit serait utilisé, qui se trouvent toutes dans des pays où nous expédions régulièrement des produits. Puis-je continuer et passer la commande?

Pas encore. Bien que vous ayez fait le bon choix avec ce processus de contrôle, il y a encore à faire. Ne vous appuyez pas uniquement sur ce que dit la cliente, peut être que son entreprise a des liens avec le pays sous embargo. Respectez nos procédures de vérification et nos politiques de conformité commerciale avec les clients et demandez conseil auprès d'un représentant du service juridique ou du service de conformité en matière de commerce international, si vous avez des doutes sur ce que vous faites.



Nous favorisons un milieu de travail éthique

Nous sommes fiers de la culture que nous avons créée à Mallinckrodt. Chaque jour, nous venons au travail motivés à donner le meilleur de nous-mêmes pour améliorer la vie des personnes avec intégrité.

Dans cette partie :

- Promotion de la diversité
- Maintien d'un milieu de travail respectueux
- Maintien d'un milieu de travail sûr
- Application de pratiques professionnelles équitables



Promotion de la diversité

Nous avons la conviction...

que chaque employé a un rôle à jouer pour faire de notre entreprise un endroit plus valorisant.

Nous attendons de tous nos employés qu'ils se traitent les uns les autres avec respect et dignité. L'égalité des chances et un traitement équitable s'appliquent à tous les employés.

En tant que entreprise internationale, nous défendons la diversité de notre vaste main-d'œuvre et interdisons la discrimination.

Nous nous engageons également à fournir les aménagements raisonnables nécessaires. Nous respectons les droits civils, les droits de la personne et les lois relatives à l'environnement et au travail en vigueur.

Ces principes s'appliquent à toutes les décisions en matière d'emploi, y compris : le recrutement, l'embauche et la formation; les promotions, la paye et les avantages sociaux; et les mutations, les réductions de personnel et les licenciements.

Faites votre part

Préservez la dignité. Assurez le respect.

- Honorez notre engagement envers un lieu de travail qui valorise la diversité.
- Évitez toute discrimination. Prenez des décisions équitables en matière d'emploi.



Nous ne traitons personne de manière discriminatoire en se fondant sur toute catégorie protégée incluant :

- l'âge
- la race, la couleur ou l'origine nationale
- la croyance religieuse
- l'état matrimonial
- l'état de santé
- les renseignements génétiques
- le statut militaire et d'ancien combattant
- les activités politiques ou l'affiliation à un parti
- le sexe ou le genre
- l'orientation sexuelle



Maintien d'un milieu de travail respectueux

Nous avons la conviction...

que tout le monde peut évoluer dans un environnement de travail professionnel.

Nous nous engageons à fournir un environnement de travail exempt de discrimination, de harcèlement et d'intimidation. Nous attendons des employés qu'ils favorisent le travail d'équipe et l'excellence en se respectant les uns les autres ainsi que les personnes avec qui nous travaillons.

Soyez respectueux.

Les employés ont le droit de travailler dans un environnement exempt de comportement hostile, offensif ou intimidant. Une conduite malvenue, qu'elle soit verbale, physique ou visuelle, qui se fonde sur une catégorie protégée, est strictement interdite.

De même, nous ne tolérons pas le harcèlement sexuel, quelle que soit sa forme, contre toute personne, indépendamment du fait qu'il soit destiné à une personne du même sexe ou du sexe opposé. Le harcèlement sexuel se définit par une conduite malvenue envers une personne en fonction du sexe de cette personne ou en exigeant un acte sexuel comme condition d'emploi.

Gardez ceci à l'esprit : Cette politique s'applique à la fois aux situations professionnelles et aux activités professionnelles en dehors du lieu de travail.

Évitez tout comportement abusif.

Évitez l'utilisation de langage offensant ou de commettre une agression physique. N'intimidez jamais ou ne harcelez quiconque sur le lieu du travail, quelle que soit la raison.

Nous imposons les mêmes normes à nos partenaires commerciaux.

Notre politique en matière de harcèlement s'étend au-delà de nos employés et s'applique aux distributeurs, clients, professionnels et quiconque travaille avec nous.

Agissez.

Si vous pensez avoir été l'objet de discrimination ou de harcèlement (ou soupçonnez qu'une autre personne en a été l'objet), nous vous encourageons à parler directement avec votre gestionnaire, le représentant des ressources humaines ou tout membre des services juridique et de la conformité. Bien évidemment, la ligne d'aide sur l'éthique est toujours disponible. Consultez la partie [Où trouver de l'aide?](#) de notre Guide pour obtenir les coordonnées des personnes à contacter.

Faites votre part

Maintenez notre lieu de travail sûr et professionnel.

- N'harcelez personne dans le cadre du travail, quelle que soit le motif.
- Évitez tout harcèlement sexuel dans toute situation.
- Adoptez un langage et un comportement professionnels et appropriés.
- Maintenez un haut degré de déontologie en dehors du travail avec les collègues et autrui.
- Faites respecter la même déontologie rigoureuse à vos partenaires commerciaux.



Ma collègue aime faire des blagues sur les personnes de races différentes. Et parfois, lorsque nous nous retrouvons après le travail, elle dit aux employés masculins qu'elle les trouve beaux et fait des blagues d'ordre sexuel. Je ne trouve pas que cela soit particulièrement offensant, car je sais qu'elle utilise beaucoup l'humour, mais je ne suis pas certain de la façon dont cela est ressenti par les autres. Dois-je l'ignorer?

Non. Même si vous ne vous sentez pas offensé, d'autres peuvent l'être. Et même si les autres personnes ne réagissent pas ou tolèrent ses blagues, cela ne signifie pas qu'elles approuvent son comportement. Vous devez faire part de vos préoccupations à un gestionnaire ou à un représentant des ressources humaines pour qu'il puisse résoudre la situation et maintenir le lieu de travail exempt de harcèlement.



Ce n'est pas l'intention qui compte :

Si vous intimidez ou rabaissez les autres, même si votre intention était de « blaguer » et n'était pas « mauvaise », elle peut enfreindre le présent Guide.



Maintien d'un milieu de travail sûr

Nous avons la conviction...

que tout le monde peut évoluer dans un environnement de travail sûr et sain.

Chacun mérite de travailler dans un environnement sûr et sain. Toutefois, il incombe à chaque employé de maintenir cet environnement de travail.

Pour un lieu de travail sans drogue ni alcool.

La toxicomanie peut poser de sérieux problèmes en matière de santé, de sécurité et de productivité pour notre entreprise, nos clients et nos collègues. Notre entreprise entretient un lieu de travail sans drogue ni alcool et cette norme :

- s'applique à tous les sites Mallinckrodt à travers le monde.
- s'applique aux employés, distributeurs, clients et invités.
- interdit l'utilisation ou la possession d'alcool, de drogues illégales ou autres substances contrôlées sur le lieu du travail.
- interdit d'être sous l'influence d'alcool, de drogues illégales ou autres substances dans le cadre du travail. La seule exception concerne les médicaments sur ordonnance pour un traitement médical.

Dans certaines circonstances, il est autorisé de boire des boissons alcoolisées dans le cadre d'événements d'entreprise tout en menant des affaires pour la entreprise. Dans ces situations, la consommation d'alcool des mineurs, l'ivresse et la consommation immodérée d'alcool sont interdites.

Dans certains pays dans lesquels cela est autorisé par la loi, l'entreprise se réserve le droit de soumettre les candidats, les employés et les entrepreneurs à un test de détection de drogues illégales, d'alcool ou de mauvais usage de médicaments sur ordonnance.

Un lieu de travail sûr et sain est notre priorité.

Nous exigeons que chaque branche Mallinckrodt ait un programme de sécurité actif en place. Vous ne devez pas adopter de comportement pouvant être dangereux pour vous ou pour autrui. Conformez-vous aux politiques et réglementations de sécurité, portez un équipement de protection individuelle approprié et signalez immédiatement toute situation dangereuse (y compris les accidents et ceux évités de justesse).

La violence au travail est l'affaire de tous.

La violence n'a pas sa place dans notre entreprise. Cela comprend toute menace de violence contre tout employé ou partenaire commercial. Nous interdisons la possession d'armes ou tout autre appareil dangereux à tout moment, sur la propriété de l'entreprise ou sur les sites de nos clients. Si vous avez connaissance de tout acte de violence ou de violence potentielle sur le lieu de travail, ou de toute menace exercée contre un employé ou toute autre personne associée à notre activité, signalez-le immédiatement

Faites votre part

Veillez à votre sécurité et à la sécurité d'autrui.

- Restez à l'écart de la drogue et de l'alcool sur le lieu de travail.
- Respectez toutes les procédures de sécurité, aucune exception, aucun raccourci.
- Signalez immédiatement à votre gestionnaire toute situation dangereuse, tout accident ou accident évité de justesse.
- Signalez immédiatement tout acte de violence ou menace de violence.



J'ai remarqué une personne sur mon lieu de travail effectuant une tâche qui la mettait en danger et qui menaçait la sécurité d'autres personnes dans la zone. Il n'est vraiment pas de mon ressort de dire quelque chose, et intervenir ferait de moi un fauteur de troubles, n'est-ce pas?

Faux. Permettre qu'une situation dangereuse se poursuive peut non seulement provoquer des blessures, mais cela peut également induire la non-conformité des réglementations locales en matière de travail et de sécurité au travail. Chaque employé de Mallinckrodt a l'obligation de reconnaître et de signaler à son gestionnaire toute situation pouvant être dangereuse pour les employés ou les membres du public.



Application de pratiques professionnelles équitables

Tout le monde a droit à la dignité, et nous respectons ce droit dans notre entreprise et tout au long de notre chaîne logistique. Nous ne tolérons pas le travail forcé ni le travail des enfants au sein de notre entreprise ou de celles avec qui nous travaillons. Sans exception.

Nous nous engageons au niveau mondial pour la dignité et le respect.

Nous nous efforçons d'être un bon citoyen international et un partenaire socialement responsable au cœur des communautés.

Nous nous engageons à une sélection responsable des minéraux de conflit. Nous respectons les lois exigeant la divulgation de leur utilisation et nous encourageons chaque personne avec qui nous travaillons à adopter les mêmes normes. À cet égard, l'entreprise a établi une politique globale en matière des minéraux de conflit pour garantir le commerce équitable des ressources minérales.

Notre entreprise a également l'obligation de fournir un environnement de travail propre et sûr, exempt de violation des droits de la personne. Pour Mallinckrodt, un comportement éthique signifie que nous n'avons pas recours au travail des enfants ni au travail obligatoire, à la traite des personnes ou à l'esclavage, à des conditions

ou un environnement de travail dangereux ni à aucun comportement qui ne préserve pas la dignité et le respect des personnes. Un comportement éthique inclut également le versement d'un salaire équitable.

Tous les employés doivent favoriser la dignité et le respect sur le lieu de travail, même si les lois locales permettent des actions qui ne répondent pas à nos normes. Nous attendons également de la part de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux qu'ils maintiennent ces normes équitables élevées en matière de travail. Nous nous attendons au respect intégral du Code du fournisseur Mallinckrodt.

Faites votre part

Protégez les droits de la personne.

- Respectez toutes les lois applicables en matière de travail et d'emploi.
- Signalez immédiatement tout travail d'enfants, esclavage ou traite de la personne.
- Exigez des partenaires commerciaux qu'ils respectent des normes élevées.





Nous protégeons notre entreprise

Depuis nos ressources jusqu'aux informations que nous utilisons chaque jour pour relever des défis complexes, nous protégeons ce qui nous appartient.

Dans cette partie :

- Protection de l'information
- Protection des actifs
- Prévention des conflits d'intérêts
- Connaissance des règles concernant les cadeaux, les divertissements et les voyages
- Parler au nom de Mallinckrodt



Protection de l'information

Nous avons la conviction...

qu'il faut protéger la confidentialité des informations de l'entreprise.

Les informations sont ce que nous avons de plus précieux. Les renseignements confidentiels, exclusifs ou faisant l'objet de restrictions que nous utilisons dans notre travail nous aide à préserver notre position face à la concurrence. Nous traitons nos informations avec soin et les protégeons de toute utilisation abusive et divulgation non autorisée.

Quel type d'information doit être protégé?

Vous avez la responsabilité de protéger toute information qui n'est pas disponible au public et qui pourrait nuire à l'entreprise ou donner des avantages à nos concurrents si elle était dévoilée. De telles informations peuvent comprendre des renseignements confidentiels ou exclusifs sur notre activité comme des prévisions d'activité, des projets d'acquisition, les modalités de contrat ou la propriété intellectuelle et des informations faisant l'objet de restrictions telles que des connaissances scientifiques et techniques et le savoir-faire.

Le saviez-vous?

Vos obligations de protéger nos informations ne s'arrêtent pas lorsque vous quittez Mallinckrodt. Même si vous décidez de partir, il vous incombe toujours la responsabilité de protéger nos informations.

Les renseignements personnels (RP) tels que les noms, numéros de téléphone, adresse et toute autre information qui peut être utilisée pour identifier une personne sont également des renseignements confidentiels. Pour plus d'informations, veuillez consulter la partie [Protection de la confidentialité](#).

Nous respectons également la confidentialité et l'exclusivité des informations d'autres entreprises ayant conclu une entente avec notre entreprise.

Si vous disposez d'un accès autorisé à ces renseignements, consultez uniquement les informations dont vous avez besoin pour effectuer votre travail. De même, veuillez les partager uniquement avec des personnes autorisées à y avoir accès et qui ont besoin de connaître ces informations. En cas de doute sur la confidentialité des informations, demandez conseil.

Prêtez attention à ce qui vous entoure lorsque vous discutez des activités de l'entreprise et évitez de le faire dans des lieux publics tels que les aéroports, les ascenseurs et les restaurants.

Faites votre part

Protégez nos informations.

- Respectez nos politiques et la législation applicable.
- Évitez de mentionner des renseignements commerciaux confidentiels lorsque vous pouvez être entendu. Ne les laissez jamais là où d'autres personnes peuvent les voir ou y accéder.
- Utilisez-les uniquement à des fins professionnelles légitimes.
- Conformez-vous à nos systèmes et nos contrôles internes pour sécuriser les renseignements.
- Agissez de manière responsable lorsque vous utilisez les médias sociaux.
- Signalez immédiatement tout soupçon de fuite de données à l'équipe chargée de la cyber sécurité. Consultez la partie [Où trouver de l'aide?](#) de notre Guide pour obtenir les coordonnées des personnes à contacter.



Une collègue m'a envoyé par accident un courrier électronique contenant des renseignements personnels sur certains de nos clients. Je ne suis pas autorisé à avoir ces informations. Que dois-je faire ?

Vous devez immédiatement signaler le problème. Envoyer des renseignements personnels d'un client à une personne qui n'est pas autorisée à les avoir en sa possession peut nuire à ces clients et à la réputation de notre entreprise. Ne les diffusez pas.



Protection des actifs

Nous avons la conviction...

que nous devons veiller à ce que vous ayez tout ce dont vous avez besoin pour travailler

Mallinckrodt accorde une grande importance à ce que nous travaillions de manière responsable, fassions preuve de bon sens et protégeons les actifs de l'entreprise. Nos actifs comprennent les renseignements et la propriété physique et intellectuelle que nous utilisons pour effectuer notre travail. Nous avons tous la responsabilité de protéger nos ressources des dommages, de la perte, du vol, de la fraude, du gaspillage et de l'utilisation non autorisée.

Protection des actifs matériels.

Les actifs matériels comprennent les ressources financières, l'équipement de bureau, les outils et les véhicules. Nous tenons à ce que vous traitiez nos biens matériels avec soin et que vous les utilisiez à des fins professionnelles. Veillez à les entreposer en toute sécurité pour éviter tout mauvais usage, l'altération et le vol. Faites-nous savoir si nos biens sont endommagés, défectueux ou ont besoin de réparation.

Utilisez les ressources technologiques de manière responsable.

Nos ordinateurs, téléphones, le réseau Internet et nos systèmes sont importants pour poursuivre nos travaux. Bien que l'utilisation personnelle occasionnelle de ces biens soit autorisée, faites preuve de bon sens afin de réduire l'utilisation des ressources de l'entreprise. N'utilisez jamais nos ressources pour envoyer quoi que ce soit d'intimidant, d'obscène ou de discriminatoire. Lorsque cela est permis par la loi, tout ce qui est créé, stocké, téléchargé, envoyé ou reçu en utilisant nos systèmes est propriété de l'entreprise et peut être examiné par nos soins à tout moment.

Protégez la propriété intellectuelle.

La propriété intellectuelle est notre base de connaissances et comprend des éléments tels que notre marque, les logos, les

marques déposées, les brevets, les droits d'auteur, les idées et notre nom. Respectez notre propriété intellectuelle et ne la divulguiez jamais à un tiers sans autorisation.

Sachez que nous respectons également la propriété intellectuelle d'autrui et n'utilisez jamais à mauvais escient ou n'enfreignez les droits à la propriété intellectuelle de tout tiers. Sachez également que toute innovation ou amélioration technique, découverte ou conception de système que vous imaginez et élaboriez en tant qu'employé de Mallinckrodt appartient à Mallinckrodt.

Faites votre part

Assurez une bonne gestion de nos ressources.

- Évitez toute utilisation abusive, dommage, vol, perte et abus de nos biens.
- Utilisez-les de manière appropriée et à des fins professionnelles.
- Conservez les biens de valeur, tels que les ordinateurs portables, en toute sécurité, physiquement et électroniquement.
- Évitez les virus et les temps hors service en installant uniquement des logiciels autorisés et en ne branchant jamais de dispositifs non autorisés sur les ordinateurs fournis par l'entreprise.
- Changez régulièrement de mots de passe et ne les communiquez jamais à autrui.
- Soyez vigilant lorsque vous ouvrez des pièces-jointes provenant d'expéditeurs douteux.
- Gérez les ressources de l'entreprise de manière responsable.
- Protégez nos renseignements commerciaux confidentiels et nos renseignements personnels. Pour en savoir plus, veuillez consulter la partie [Protection des informations](#).



J'ai remarqué qu'un collègue ramène parfois chez lui des objets tels que des clés USB et des fournitures de bureau. Comme cela ne semble pas poser problème, dois-je quelque chose?

Oui. Vous devez avertir votre gestionnaire de la situation. Prendre des choses appartenant à l'entreprise est du vol et enfreint notre Guide et nos valeurs.



Prévention des conflits d'intérêts

Nous avons la conviction...

que nous devons être loyaux et faire ce qui est le mieux pour Mallinckrodt.

Nous souhaitons que vous agissiez et preniez des décisions professionnelles dans le meilleur intérêt de Mallinckrodt. Lorsque vos intérêts personnels influent sur votre jugement, cela peut créer un conflit d'intérêts. Même une apparence de conflit d'intérêts peut ternir la réputation de notre entreprise. Nous travaillons pour éviter les conflits d'intérêts et évitons d'utiliser notre position à des fins personnelles.

Bien qu'il ne soit pas possible d'établir une liste exhaustive de situations pouvant représenter un conflit d'intérêts, voici quelques exemples où cela se produit :

- **Activités extérieures** – avoir un second travail ou participer à une activité extérieure qui fait concurrence ou peut interférer avec le travail que vous effectuez à Mallinckrodt.
- **Siéger à un conseil d'administration externe à l'entreprise** – participer en tant que directeur, cadre ou consultant dans toute entreprise travaillant avec Mallinckrodt (y compris en tant que bénévole (par ex. un poste non rémunéré)).
- **Intérêts financiers** – détenir une participation financière ou avoir un proche qui détient une participation financière chez l'un de nos concurrents, clients, fournisseurs ou distributeurs.
- **Occasions d'affaires** – saisir une occasion d'affaires pour vous seul alors qu'elle appartient à l'entreprise ou que vous en avez eu connaissance du fait de votre poste à Mallinckrodt.

Vous devez également communiquer toute situation dans laquelle un de vos proches cherche à faire affaire avec l'entreprise. Vous avez la responsabilité de garantir l'impartialité et l'objectivité et de respecter les politiques d'achat de l'entreprise lors des sélections de distributeurs. Vous devez vous récuser de toute décision lorsque que l'un de vos proches souhaite faire ou fait affaire avec notre entreprise.

Il est important que vous évitiez les situations pouvant représenter un conflit d'intérêts et les divulguiez lorsqu'elles se produisent.

La plupart du temps, les conflits d'intérêts peuvent être gérés s'ils sont connus rapidement. Vous êtes tenu d'informer l'entreprise d'un conflit d'intérêts réel ou potentiel lorsque les circonstances le justifient. Cette information doit être transmise au moyen du formulaire relatif aux conflits d'intérêts disponible sur le site Web interne de Mallinckrodt, qui doit ensuite être remis à votre gestionnaire ou à votre représentant local des ressources humaines.

Faites votre part

Évitez les conflits d'intérêts.

- Soyez attentif aux situations pouvant créer un conflit d'intérêts et retirez-vous de toute situation ayant même l'apparence d'affecter votre prise de décision.
- N'acceptez jamais d'occasions d'emploi ou de conseil avec un concurrent, un client, un fournisseur ou un distributeur sans autorisation préalable.
- Demandez-vous toujours : Suis-je en train de faire ce qui est le mieux pour Mallinckrodt?

Les « proches » peuvent être :

- Votre conjoint(e)
- Vos parents, frères et sœurs, enfants, petits-enfants, grands-parents, tantes, oncles, cousins, neveux et nièces (ou ceux de votre conjoint(e))
- Toute personne avec qui vous partagez une relation personnelle proche pouvant créer un conflit d'intérêts



Un de mes collègues m'a parlé d'une nouvelle entreprise qu'il est en train de créer pour distribuer des produits pharmaceutiques. Il m'a dit qu'il avait demandé à un médecin (qui est également un de nos clients) de devenir associé. Cela ne représente-t-il pas un conflit d'intérêts?

Oui. À des fins personnelles, votre collègue profite d'une occasion qui entre en concurrence avec notre entreprise et fait sa demande à un médecin qu'il connaît en raison de son poste de notre entreprise. Vous devez informer votre gestionnaire ou les ressources humaines de cette situation.



Connaissance des règles concernant les cadeaux, les divertissements et les voyages

Nous avons la conviction...

qu'il faut offrir et accepter des cadeaux en toute éthique.

Bien que l'échange de cadeaux et que l'offre de divertissement ou de marque d'hospitalité soit souvent considéré comme une composante normale des affaires, cela peut créer un conflit d'intérêts si vous n'êtes pas vigilant. Si vous échangez des cadeaux, des divertissements ou des marques d'hospitalité, faites preuve de bon sens et évitez tout ce qui peut être considéré comme inapproprié.

Conformez-vous à nos politiques et à la loi lorsqu'il s'agit d'échanger des cadeaux ou d'offrir des divertissements ou des marques d'hospitalité. Faites la différence entre les cadeaux acceptables et ceux qui ne le sont pas. Vous devez comprendre que des règles strictes s'appliquent lorsque tout objet de valeur est donné à des représentants du gouvernement et à des professionnels de la santé. (Voir les parties [Échanges avec les professionnels de la santé](#) et [Échanges avec le gouvernement](#) du Guide.)

En ce qui concerne l'acceptation par un employé d'un cadeau ou d'un divertissement dans le cadre du travail, les règles suivantes s'appliquent :

- la valeur du divertissement ou du cadeau ne doit pas être supérieure à 50 dollars ou son équivalent.
- le divertissement ou cadeau commercial doit être offert de manière ponctuelle et sans condition (pas plus de deux fois au cours d'une année civile).
- Vous devez informer votre gestionnaire que vous avez l'intention d'accepter le cadeau ou le divertissement.

Si le cadeau ou le divertissement ne répond pas à ces critères, vous devez le refuser poliment ou le renvoyer. Si vous hésitez à accepter le cadeau ou le divertissement, contactez votre gestionnaire ou le service de la conformité.

Certains domaines d'activité disposent d'exigences supplémentaires. Il est de votre responsabilité de déterminer si votre domaine d'activité dispose de limites pour les cadeaux ou les divertissements.

Faites votre part

Connaissez les règles.

- N'acceptez jamais un cadeau s'il :
 - enfreint nos politiques ou la loi
 - peut être perçu comme étant offert pour influencer une décision professionnelle
 - est fastueux ou cher
 - crée un conflit d'intérêts
- Si l'on vous offre un cadeau que vous ne pouvez pas accepter, refusez-le poliment.
- Si vous ne savez pas si vous pouvez accepter un cadeau ou non, demandez conseil.



Je suis parfois invité à participer à des activités annuelles de renforcement des équipes avec des tiers externes ou à participer à des événements anniversaires, sportifs de fin d'année avec des distributeurs. La participation à ce genre d'événements est-elle autorisée par les politiques de notre entreprise?

Les demandes de participation à ce genre d'événement de groupe peuvent être acceptables et peuvent avoir des limites de valeur en dollars supérieures, mais uniquement si cela est approuvé par un membre du comité exécutif ainsi qu'après consultation du service des achats.



Parler au nom de Mallinckrodt

Nous avons la conviction... qu'il faut parler d'une seule voix.

Ce que nous disons peut avoir une forte incidence sur notre marque et notre réputation. Nous souhaitons envoyer un message cohérent et garantir que toute information au sujet de notre entreprise est intégrale, claire et précise. C'est pour cela que nous autorisons uniquement certaines personnes à parler en notre nom.

Soyez vigilant lorsque vous parlez de notre entreprise. À moins d'en avoir été autorisé par le service communication, évitez de parler en notre nom. Bien que vos intentions soient bonnes, vous pouvez nuire à notre réputation en faisant des déclarations en notre nom. Vous pouvez également entraîner l'entreprise à enfreindre la loi en vigueur si vous divulguez des informations qui ne sont pas encore du domaine public.

Si vous recevez une question ou une demande de la part de médias, informez-en le service communication. Cela vaut également pour les demandes de publication d'articles, les contributions à des blogs ou la participation à des conférences.

Suivez nos règles lorsque vous utilisez les médias sociaux.

Les médias sociaux sont un moyen remarquable de garder contact avec les amis et la famille. Bien que nous respections votre droit à utiliser les médias sociaux, il est important que vous fassiez preuve de bon sens. Sachez que nous ne tolérerons jamais l'usage de médias sociaux pour intimider, harceler ou discriminer vos collègues. Soyez conscient que vous êtes responsable de tout ce que vous publiez.

Faites votre part

Communiquez de manière responsable.

- Informez votre représentant des communications professionnelles de toute demande de médias.
- Ne vous adressez pas aux médias pour le compte de l'entreprise sans autorisation préalable du service des communications.
- Agissez de manière responsable lorsque vous utilisez les médias sociaux :
 - Insistez sur le fait que vos opinions vous sont propres et qu'il ne s'agit pas de celles de Mallinckrodt.
 - Ne divulguez aucun élément qui pourrait violer la confidentialité de nos clients ou de nos employés.
 - Respectez nos politiques et les lois applicables.
 - Ne vous exprimez pas publiquement sur nos produits ni ne dévoilez d'autres renseignements importants à propos de l'entreprise, à moins que les déclarations et allégations n'aient été autorisées par les services des communications et juridique.



Un journaliste m'a envoyé un courrier électronique me posant quelques questions de base, comme le nombre d'employés que nous comptons actuellement. Puis-je lui dire ce que je sais?

Non. Bien que la question paraisse simple, il vaut mieux orienter le journaliste vers le service des communications. Il/elle disposera alors des informations mises à jour et obtiendra une réponse précise.



Nous sommes de bons citoyens

Nous nous efforçons d'apporter des changements positifs dans les communautés dans lesquelles nous travaillons. Cela fait partie de l'identité de notre entreprise.

Dans cette partie :

- Implication dans des activités politiques
- Participation aux activités caritatives
- Protection de l'environnement



Implication dans des activités politiques

Nous avons la conviction...

que nous devons respecter votre droit à participer au processus politique.

Nous comprenons l'importance de soutenir des causes qui ont du sens pour vous. Bien que nous respections votre droit à vous engager dans des activités politiques personnelles, vous avez la responsabilité de distinguer vos activités personnelles de votre travail. Participez sur votre temps personnel, avec vos propres ressources et évitez de parler en notre nom, à moins que le service des affaires gouvernementales ne vous ait invité à rencontrer ou à participer à un événement avec un représentant du gouvernement pour le compte de l'entreprise.

Certains employés aux États-Unis ont la permission de participer volontairement au comité d'action de Mallinckrodt (Mallinckrodt Political Action Committee, MNKPAC), qui est le seul moyen autorisant Mallinckrodt à soutenir des candidats politiques, au niveau fédéral et de l'État, partageant nos valeurs et nos objectifs d'entreprise.

N'utilisez jamais les ressources ou les fonds de Mallinckrodt pour soutenir des causes politiques personnelles, des campagnes ou des candidats, à moins que le service des affaires gouvernementales ne vous y ait autorisé. Sachez également que nous ne remboursons jamais les employés pour des contributions à des partis ou à des candidats individuels.

Faites votre part

Respectez nos politiques lorsque vous vous engagez dans des activités politiques.

- Conformez-vous aux lois et réglementations applicables.
- Obtenez l'autorisation du service des affaires gouvernementales avant d'effectuer une contribution politique ou de vous engager dans des activités de lobbying pour le compte de l'entreprise.
- N'exercez jamais de pression sur les autres employés pour qu'ils effectuent des contributions à des partis ou soutiennent des partis politiques ou des candidats.
- N'utilisez jamais l'adresse de courrier électronique ou le papier à en-tête de l'entreprise pour communiquer vos opinions politiques sans l'autorisation du service des affaires gouvernementales.
- Si vous recevez une question à propos de la position de l'entreprise sur un problème politique ou de politiques publiques, quelle que soit la source, faites-en part au service des affaires gouvernementales.



Participation aux activités caritatives

Nous avons la conviction...

que nous sommes de bons citoyens corporatifs.

Nous sommes fiers de redistribuer aux communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons. En tant qu'entreprise, nous versons des fonds aux organisations qui travaillent dans les secteurs clés tels que la santé et le bien-être, l'éducation scientifique et les sciences de la vie. De plus, nous effectuons des contributions caritatives centrées sur le patient afin d'aider à traiter un éventail de différentes maladies. Nous encourageons également nos employés à s'impliquer dans leur communauté.

Faites votre part

Engagez-vous dans des activités caritatives d'ordre éthique.

- Distinguez vos activités bénévoles et caritatives de votre travail à Mallinckrodt.
- N'utilisez pas le temps ou les ressources de l'entreprise pour soutenir des activités caritatives à moins d'en avoir obtenu l'autorisation.
- Veillez à ce que toute activité caritative dans laquelle vous vous engagez soit légale et cohérente avec nos politiques.
- N'utilisez jamais les fonds ou les ressources de l'entreprise pour des activités caritatives à moins que le service des affaires gouvernementales ne l'ait approuvé.



Mon ami a créé une association à but non lucratif et me demande d'imprimer quelques documents pour une prochaine levée de fonds. Puis-je utiliser une imprimante au travail pour imprimer ces documents?

Non. Vous ne devez pas utiliser les ressources de l'entreprise pour soutenir des activités caritatives sans avoir obtenu l'autorisation au préalable.



Protection de l'environnement

Nous avons la conviction...

de devoir protéger les ressources
naturelles de la terre.

Nous nous efforçons d'exercer nos activités d'une manière responsable envers l'environnement. Dans le cadre de notre engagement pour l'environnement, nous faisons attention à élaborer des produits et des processus ayant une incidence minimale sur l'environnement, tout en satisfaisant les besoins de nos clients.

Faites votre part

Respectez notre engagement de protection de l'environnement.

- Respectez toutes les lois applicables en matière d'environnement.
- Efforcez-vous de mener des affaires avec des tiers qui partagent nos valeurs.
- Veillez à ce que tous les rapports soumis aux représentants du gouvernement ou aux organismes gouvernementaux soient complets, précis et opportuns.
- Préservez les ressources naturelles autant que faire se peut.
- Signalez à la direction toute préoccupation relative à l'environnement.
- Soyez proactif et recherchez des moyens d'améliorer l'efficacité de nos modes d'activité.



« Nous nous efforçons
d'exercer
nos activités
d'une manière
responsable envers
l'environnement... »



J'ai lu un article en ligne qui indiquait qu'un de nos nouveaux fournisseurs n'éliminait pas les déchets dangereux de manière adéquate. Cela me préoccupe un peu mais je ne suis pas sûr que cela nous concerne. Est-ce que je dois en parler à quelqu'un?

Oui. Nous attendons que chaque personne avec laquelle nous travaillons respecte nos normes élevées. Si nos fournisseurs enfreignent notre engagement envers la protection de l'environnement, cela devient également notre problème. Vous devez signaler la situation à votre gestionnaire, votre représentant local des ressources humaines, un représentant du service juridique ou du service de la conformité ou appeler la ligne d'aide sur l'intégrité.



Où trouver de l'aide?

Signaler un problème. Si vous avez des questions ou des préoccupations ou que vous ne savez pas comment agir, plusieurs ressources sont à votre disposition. Vous pouvez contacter :

- Votre gestionnaire
- Le partenaire des RH
- Le service juridique
- Le service conformité à compliance.dept@mallinckrodt.com
- La ligne d'aide sur l'intégrité, 24h/24 et 7j/7, au 888-696-9864 (pour nos employés internationaux, vous devrez composer votre numéro d'accès direct AT&T applicable) ou www.mallinckrodt.ethicspoint.com
- L'équipe chargée de la cyber sécurité, 24h/24 et 7j/7, au 314-654-6550/3900 ou à suspiciousemail@mallinckrodt.com
- La boîte de courrier électronique dédiée à la confidentialité privacy@mallinckrodt.com

Les entrepreneurs exécutant des services pour Mallinckrodt doivent s'adresser à leur employeur, qui contactera Mallinckrodt au sujet de ces préoccupations.

Pour les personnes travaillant dans l'Union européenne, veuillez noter que le numéro de téléphone et les services Web de Mallinckrodt vous permettent uniquement de signaler certains problèmes en fonction de la loi locale (en général, sur les questions financières, de comptabilité et d'audit). Si vous souhaitez signaler tout autre problème, veuillez contacter votre gestionnaire local, le service des ressources humaines ou le service juridique.

Dans les pays où cela est autorisé par la loi (tel qu'aux États-Unis), le signalement n'est pas facultatif. Si vous soupçonnez qu'un comportement contraire à l'éthique ou inapproprié peut se produire ou s'est produit, vous devez le signaler au service juridique ou au service de la conformité ou par la ligne d'aide sur l'intégrité. Ces questions seront traitées avec égards et resteront confidentielles, dans la mesure du possible.

Pour tous les rapports relatifs aux effets indésirables et aux réclamations relatives à la qualité du produit, veuillez contacter <http://www.mallinckrodt.com/contact-us>.

Pour retrouver les politiques et procédures de Mallinckrodt relatives aux ventes, à la commercialisation et aux activités médicales, vous pouvez vous rendre sur la page d'accueil de la conformité sur le site @Work.

Pour trouver toutes les autres politiques et procédures de Mallinckrodt, vous pouvez vous rendre sur le site @Work :

- **Global Library (Bibliothèque générale)**
- **MasterControl**
- **Metric Stream**

Si vous avez besoin d'accéder à MC ou à MetricStream, veuillez nous envoyer un courrier électronique à :

Marques
CritCare-DocControl@mallinckrodt.com

Génériques
document.control@mallinckrodt.com



S'engager

Comme le stipule notre Guide, le respect de la loi et des normes éthiques les plus strictes d'intégrité sous-tend toutes nos activités. Respecter ces normes et se conformer à toutes les lois et réglementations applicables ne va pas de soi; cela exige que chacun de nous s'engage.

Je reconnais avoir lu et compris les informations contenues dans **le Guide de déontologie de Mallinckrodt Pharmaceuticals**. Je me conformerai à ces principes dans toutes mes activités professionnelles quotidiennes. Je m'engage également à signaler toute préoccupation et violation ou violation supposée de la loi de ce Guide au moyen de [la ligne d'aide sur l'éthique](#).

(Veuillez écrire clairement)

Date : _____

Nom : _____

Ville, État / Province : _____

Code Zip / Code postal Pays : _____

Signature : _____